



NOUVEAU SYSTÈME DE LECTURE AUTOMATISÉE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION (LAPI)

Afin d'améliorer la qualité du contrôle et le taux de respect du paiement du stationnement, un véhicule à lecture automatisée de plaques d'immatriculation sera prochainement mis en place à Fontainebleau. En tant que détenteur d'une Carte Mobilité Inclusion (CMI) ou comme professionnel du monde médical intervenant à domicile, plusieurs dispositifs vous sont proposés pour faciliter votre stationnement.

Pour les détenteurs d'une CMI, deux options s'offrent à vous afin de stationner gratuitement sur les places disponibles en voirie :

1. Enregistrez votre véhicule :

En ligne :

Via le site interparking à l'adresse <https://fontainebleau.e-habitants.com> :
Enregistrez votre véhicule et la date de validité de votre CMI.

En agence :

Rendez-vous à la Maison du stationnement, située au niveau -1 du parking du Marché. Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 avec votre CMI et votre carte grise.

2. Vous ne souhaitez pas vous enregistrer :

Récupérez un ticket journalier « CMI » à l'horodateur (touche : gratuit) et placez le ticket sur le pare-brise à côté de votre CMI.

Vous pouvez aussi réaliser cette démarche depuis l'application *PayByPhone*.

Quelle que soit l'option choisie, placez votre CMI bien en évidence sur le pare-brise de votre véhicule.

NOUVEAU SYSTÈME DE LECTURE AUTOMATISÉE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION (LAPI)



Professions médicales disposant d'un caducée et dont le cabinet se situe à Fontainebleau :

- Médecins généralistes, médecins spécialisés, et auxiliaires médicaux (infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, podologues, orthophonistes et orthoptistes) avec l'adresse du cabinet sur leur caducée.

- Conditions d'accès : en tant que professionnels de

Fontainebleau, enregistrement en ligne (via le QR code). En revanche, en cas de changement de véhicule, il faudra enregistrer la nouvelle immatriculation (en ligne ou en agence).

- Forfait : 300 € / an pour se stationner uniquement en zone verte sans limite dans le temps.

Professions médicales disposant d'un caducée pratiquant des interventions à domicile à Fontainebleau :

- Médecins généralistes, médecins spécialisés, et auxiliaires médicaux (infirmiers, sages-femmes, kinésithérapeutes, podologues, orthophonistes et orthoptistes).

- Conditions d'accès : prendre à l'horodateur, un ticket « caducée » (touche : gratuit) pour la 1/2 journée en zone verte, ou via *PayByPhone*.

- Forfait : gratuit.

Professionnels de santé ne disposant pas de caducée mais réalisant des soins à domicile à Fontainebleau :

- Aides à domicile, professionnels des services à la personne, associations et entreprises agréées ayant un code APE 8810A.

- Conditions d'accès : enregistrement annuel à la Maison du Stationnement, située au niveau -1 du parking du Marché ou en ligne (via le QR code).

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

- Forfait : gratuit.

Pour plus d'informations et pour vous enregistrer, visitez le site <https://fontainebleau.e-habitants.com> ou scannez le QR code ci-contre.



Pour toute question ou assistance, contactez la Maison du Stationnement, niveau -1 du parking du marché.

Service Voirie Fontainebleau

Mail : voirie-fontainebleau@interparking.com